

AVIS PUBLIC



ENTRÉES EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉRO RCA14-30065 ET RCA14-30066 ET ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(99-254)-001

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2014, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements et l'ordonnance suivants intitulés :

RÈGLEMENT RCA14-30065

RÈGLEMENT MODIFIANT L'ENSEMBLE DES RÈGLEMENTS DE L'ARRONDISSEMENT DE FAÇON À Y MODIFIER LA DÉSIGNATION DES DIRECTEURS ET DES DIRECTIONS DE L'ARRONDISSEMENT.

ET

RÈGLEMENT RCA14-30066

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2015).

ET

ORDONNANCE OCA14-(99-254)-001

Cette ordonnance vise à retirer le nom de tous les concessionnaires de l'arrondissement de la liste des concessionnaires émetteur de licences pour chiens pour l'arrondissement, et ce à compter du 1^{er} janvier 2015.

Ces règlements et cette ordonnance entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements et de l'ordonnance au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal,
ce 11^e jour du mois de novembre 2014.

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis, ces règlements et cette ordonnance peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat